

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du lundi 17 novembre 2025**

148^{ème} séance

Délibération n°2025-526

Provisions pour le financement du compte épargne temps

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 148^{ème} séance, à 14 H 30, salle de réunion de Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Hervé VALDRIGHI, Françoise CAMPANA, Paula MOSCA, Jean Marc BORRI, Jean Baptiste ARENA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCIANI, Laetitia SIMEONI, Jean CURALLUCCI, Joseph COLOMBANI, Cyril CARIA, Ghjuvanni-Matteu SUSINI, Jean Paul PANZANI, Matthieu MASSIANI, Ignace PADOVANI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
M. Jean Charles GIABICONI à Françoise CAMPANA
M. Petru-Antone FILIPPI à Anna Maria COLOMBANI
Mme Juliette PONZEVERA à Jean Marc BORRI
M. Hyacinthe VANNI à Hervé VALDRIGHI
M. Jacques FILIPPI à Jean Baptiste ARENA
M. Marc-François CASANOVA à Paula MOSCA

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean Noel PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, Francois FONDACCI, François Laurent PASQUALI, Jean-Noel LUCIANI, Jean-Baptiste LECCIA, Paul OTTAVIANI, Noelle LECA.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice de l'ODARC
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Pierre PAPADOPOULOS, DRAAF de Corse

Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse
Mme Mélanie LORENZI, FRCA

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n° 08/10 du Conseil d'Administration de l'ODARC du 21 mars 2008 relative au régime des provisions et dépréciations ;

Vu la délibération n° 2022-418 du Conseil d'Administration de l'ODARC du 2 décembre 2022 portant adoption de l'accord salarial relatif au paiement de jours Compte Epargne Temps ;

Vu la délibération n° 2024-468 du Conseil d'Administration de l'ODARC du 4 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

SUR rapport du Président de l'ODARC.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** d'approuver les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Au titre de la provision complémentaire pour CET :

Budget Principal - Section d'exploitation
Dépenses : Chapitre 042
Article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » : 657 116 €
Budget Principal - Section d'investissement
Recettes : Chapitre 040
Article 1582 « Autres provisions pour risques et charges » : 657 116 €

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'approuver les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Au titre de la reprise pour CET :

Budget Principal - Section d'investissement
Dépenses : Chapitre 040
Article 1582 « Autres provisions pour risques et charges » : 461 150 €

Budget Principal - Section d'exploitation

Recettes : Chapitre 042

Article 7815 « Reprise sur provisions pour risques et charges
d'exploitation » : 461 150 €

ARTICLE 3 : **DECIDE** d'autoriser l'inscription de 557 116 € liés à la provision complémentaire de CET et de 461 150 € liés à la reprise sur provisions pour CET au Budget Supplémentaire 2025.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

BASTIA, le 17 novembre 2025

**Le Président de l'ODARC,
U Presidente**



Dominique LIVRELLI